

TÉMOIGNAGES

JEUDI le 26 novembre 1964.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Ce matin nous devons étudier et approuver le bill S-33, loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa. Comme vous le savez, messieurs, ce bill a été voté par le Sénat et nous a été renvoyé le 10 novembre après la seconde lecture en Chambre. Un comité du Sénat l'a étudié très attentivement. Cependant, la Chambre des Communes peut avoir des vues différentes sur ce sujet. Nous avons comme témoins, le lieutenant général S. F. Clark, président de la Commission de la Capitale nationale; M. D. L. Macdonald de la même Commission; M. J. W. G. Macdougall, C.R., et M. Macdonald de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada; de la Compagnie de chemin de fer du Pacifique, nous avons M. Spense, leur conseiller, et M. Pogue. Nous avons M. Gazdik de l'Association des camionneurs et aussi M. A. W. Beament, C.R., représentant la Commission des transports d'Ottawa.

Je voudrais d'abord vous rappeler que ce bill tend, en ce qui concerne la constitution en corporation de la Compagnie de chemin de fer terminus, à donner suite à l'accord relatif au déplacement des voies ferrées dans la région d'Ottawa, intervenu le 17 octobre 1963, entre la Commission de la Capitale nationale, la Compagnie de chemin de fer du Pacifique et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Messieurs, j'espère que les discussions ne s'écarteront pas du sujet à l'étude; si la chose est nécessaire, je vous le rappellerai afin que tous coopèrent à la discussion sérieuse des éléments essentiels de ce bill qui, après tout, ne tend qu'à la constitution d'une compagnie pour administrer le terminus et non pas au choix de l'emplacement que personnellement, je dois l'avouer aux membres de ce Comité et aux autres, je n'approuve pas du tout; mais c'est là une opinion personnelle.

M. PETERS: Le président me permettrait-il une question. Il ne peut être question d'un autre emplacement, n'est-ce pas?

M. COWAN: Il pourrait y avoir dissolution de la Chambre, monsieur Peters.

Le PRÉSIDENT: J'appelle maintenant le lieutenant-général Clark, de la Commission de la Capitale nationale. Je pense qu'il devrait nous donner les raisons motivant ce bill et son objet.

Le lieutenant-général S. F. CLARK (*président de la Commission de la Capitale nationale*): Je suis très heureux de pouvoir expliquer les motifs justifiant cette décision de changer l'emplacement des voies ferrées. J'aimerais aussi vous faire part des progrès réalisés à ce jour. Je ne m'attarderai pas à l'historique de cette question, parce que cela remonte aux plans conçus par sir Hubert Cauchon et autres qui ont collaboré à la préparation de plans pour la Capitale nationale. Sur ce sujet, permettez-moi de vous citer une phrase de M. Gréber, cet urbaniste de réputation mondiale qui a tracé les plans pour la Capitale nationale: «Le déplacement du réseau ferroviaire constitue donc l'élément fondamental du plan directeur de la Capitale.»

Une des améliorations prévues par le déplacement des voies ferrées du centre de la ville était d'abord la réduction du nombre des passages à niveau. Ce plan en fera disparaître environ 70. On a attaché beaucoup d'importance à cela vu l'accroissement de la ville et l'augmentation rapide du nombre des automobiles. Cela va améliorer la circulation et réduire considérablement les